

**Les pièces constitutives d'un dossier d'ouverture de bijouterie sont:**

- *une demande d'ouverture de bijouterie ;*
- *un extrait de Casier Judiciaire (original) ;*
- *un Certificat de Résidence (original) ;*
- *une Copie légalisée de la pièce d'identité ;*
- *un Relevé de Compte Bancaire ;*
- *un Diplôme ou Attestation d'Aptitude Professionnelle.*

NB : Le dossier doit être fourni en triple exemplaire